



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le 10 janvier 2011 à 19h30 à la salle du conseil (salle du centre) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont présents, messieurs les conseillers:

René Guimond	# 1
Danny Boucher	# 2
Jean-François Bienvenue	# 3
Stéphane Boutin	# 4
Denis Paris	# 5
Benoit Dépot	# 6

ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Gaudreault.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard souhaite la bienvenue et ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés 001-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point « varia » ouvert.

Adoptée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. du 6 décembre 2010
 - 3.2. du 13 décembre 2010 – Budget
 - 3.3. du 13 décembre 2010 – Ajournement
4. Frais d'association, de formation et de congrès
5. Amélioration des raccordements (égout, aqueduc)
1240 St-Jacques
6. Contrat d'entretien 2011 – pelouses
7. Contrat d'entretien 2011 – fauchage
8. Contrat piste piétonnière - nomination comité de sélection
9. Dossier : Petite Gare
10. Pince de désincarcération
11. Annulation de la vente : Terrain rue Larochelle
12. Finances
 - 12.1. Dépenses
 - 12.2. Salaires
 - 12.3. Rapport budgétaire au 31 décembre 2010
13. Rapport des élus
14. Correspondance
15. Varia
 - 15.1 Piste motoneige
16. Période de questions
17. Levée ou ajournement de l'assemblée

03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
03.1 6 DÉCEMBRE 2010

Rés 002-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue que le procès-verbal du 6 décembre 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

03.2 13 DÉCEMBRE 2010 - BUDGET

Rés 003-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

03.3 13 DÉCEMBRE 2010 - AJOURNEMENT

Rés 004-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond que le procès-verbal de la séance ajournée du 13 décembre 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

04. FRAIS D'ASSOCIATION, DE FORMATION ET DE CONGRÈS

Rés 005-11

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que le directeur général adhère annuellement à l'ADMQ, et à l'assurance responsabilité au montant de 535\$;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que le directeur général puisse assister aux différentes formations afin d'assurer un bon développement dans son travail;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que le directeur général puisse assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra les 8, 9 et 10 juin 2011, au Centre des congrès de Québec;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser le directeur général à cotiser à l'ADMQ pour 2011, d'assister aux différentes formations préalablement présentées au conseil et de procéder à l'inscription et aux réservations nécessaires pour le congrès 2011 de l'ADMQ. Que les frais d'inscription soient payés par la municipalité, les frais de déplacement, d'hébergement, de stationnement et autres dépenses réellement encourues, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives (selon le règlement et les sommes budgétées)

Adoptée.

05. AMÉLIORATION DES RACCORDEMENTS (ÉGOUT, AQUEDUC)
1240, RUE ST-JACQUES

Rés 006-11

CONSIDÉRANT QUE les raccordements d'aqueduc et d'égout du 1240, rue St-Jacques, sont reliés et dépendants du 1220, rue St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de la résidence du 1240, rue St-Jacques, les connexions ont été faites directement sur ceux du 1220, rue St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1240, rue St-Jacques demande à la Municipalité que ces raccordements soient indépendants, car il désire vendre sa propriété, et que ces travaux font partie des conditions de vente;

CONSIDÉRANT QU'en période hivernale, la municipalité ne procède à de tels travaux qu'en cas de bris majeurs afin d'éviter toutes complications dues aux conditions climatiques imprévisibles;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent environ 5 heures de travail d'excavatrice, de main-d'œuvre qualifiée, de plusieurs pièces spécifiques pour un montant total estimé à environ 2275\$;

CONSIDÉRANT QUE seuls les coûts des pièces et des mains-d'œuvre effectuées sur l'emprise de la Municipalité seront assumés par cette dernière. La balance étant aux frais du contribuable;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser la Municipalité, à prendre entente par écrit avec le propriétaire afin d'exécuter les travaux dès que les conditions climatiques seront propices et que la main-d'œuvre qualifiée soit disponible pour l'exécution des travaux. La facturation sera faite au propriétaire occupant lors de l'exécution des travaux.

Adoptée.

06. CONTRAT D'ENTRETIEN 2011 - PELOUSES

Rés 007-11

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de pelouses pour 2011 devra être octroyé;

CONSIDÉRANT la nouvelle politique de gestion contractuelle, la Municipalité désire procéder par appel d'offres sur invitation, et s'engage à solliciter des offres d'auprès d'au moins deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE pour ce type de contrat, la municipalité ne désire pas former un comité distinct, et que les soumissionnaires invités soient à la discrétion du directeur général, pourvu que l'entrepreneur de l'an dernier soit invité à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE le devis demeure inchangé et qu'il doit être distribué à chaque soumissionnaire invité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'appel d'offres sur invitation, et de nous soumettre les soumissions en conseil lors de la prochaine séance.

Adoptée.

07. CONTRAT D'ENTRETIEN 2011 - FAUCHAGE

Rés 008-11

CONSIDÉRANT QUE le contrat de fauchage en bordure de route pour 2011 devra être octroyé;

CONSIDÉRANT la nouvelle politique de gestion contractuelle, la Municipalité désire procéder par appel d'offres sur invitation, et s'engage à solliciter des offres d'après d'au moins deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE pour ce type de contrat, la municipalité ne désire pas former un comité distinct, et que les soumissionnaires invités soient à la discrétion du directeur général, pourvu que l'entrepreneur de l'an dernier soit invité à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE le devis demeure inchangé et qu'il doit être distribué à chaque soumissionnaire invité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'appel d'offres sur invitation, et de nous soumettre les soumissions en conseil lors de la prochaine séance.

Adoptée.

08. CONTRAT PISTE PIÉTONNIÈRE
NOMINATION COMITÉ DE SÉLECTION

Rés 009-11

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de la piste piétonnière sera de plus de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de gestion contractuelle le conseil désire former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le comité devra d'ici le 30 janvier 2011, mettre à jour le devis d'appel d'offres et transmettre les correctifs s'il y a lieu à la firme SNC Lavalin;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC Lavalin, nous propose la gestion de l'appel d'offres au montant de 1 500\$, excluant la publication sur le site SEAO;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de nommer Jean-François Bienvenue, Dany Boucher et René Guimond pour siéger sur le comité de sélection, d'autoriser le directeur général à coordonner l'appel d'offres avec la firme SNC Lavalin, et ainsi s'assurer que la politique de gestion contractuelle soit respectée.

Adoptée.

09. DOSSIER : PETITE GARE

La Petite Gare de Parisville, bâtiment municipal annexé au Parc Linéaire du Petit Deschaillons, fait l'objet actuellement d'une réflexion quant à sa vocation actuelle. Les activités de la Petite Gare de Parisville sont sous la responsabilité du comité touristique et culturel, prolongement direct du conseil municipal de Parisville.

Les infrastructures, déficitaires, auront besoin d'une cure de rafraîchissement, principalement le wagon de queue (investissement de plus de 30 000\$) qui est en détérioration avancée.

Le conseil désire donc voir toutes les possibilités qui s'offrent à elle afin que ces installations puissent servir favorablement la population de Parisville. C'est pour cela que plusieurs pistes de solutions seront envisagées et analysées pour assurer un maintien cohérent des infrastructures.

Une rencontre exploratoire, ouverte au public, sera tenue le 19 janvier 2011 à 19h, à la salle située au deuxième étage du Bureau municipal.

10. PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Rés 010-11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a signé une entente de 5 ans en 2006, relative à la fourniture de service des pinces de désincarcération avec la Municipalité de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire renouveler son entente pour les 5 prochaines années au montant de 390\$ par année;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser le maire et le directeur à signer l'entente, d'informer la MRC de Bécancour, la Sûreté du Québec, ainsi que le service 911.

Adoptée.

11. ANNULATION DE LA VENTE DES LOTS
402-16 ET 402-19 (RUE LA ROCHELLE)

Rés 011-11

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur a retiré son offre d'achat pour les lots 402-16 et 402-19;

CONSIDÉRANT QUE ce désistement n'occasionne aucun dommage pour la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'annuler la résolution 242-10. L'acheteur devra déposer une nouvelle demande s'il désire faire l'acquisition desdits lots.

Adoptée.

12. FINANCES

12.1. DÉPENSES

Dépenses décembre 2010

Rés 012-11

Date Trans.	Nom	Description	Montant
2010/12/01	ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC	DÉNEIGEMENT 1/5	4 778,06
2010/12/01	PASCAL PÉRUSSE	DÉNEIGEMENT 1/5	2 147,56
2010/12/02	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENF DECEMBRE	1 044,63
2010/12/08	MINISTÈRE QUÉBEC	PAL NOVEMBRE 2010	305,76
2010/12/08	POISSON RÉJEAN	ALL. DÉPENSES 2/2	100,00
2010/12/13	BEAUDOIN RENÉ	PIQUETAGE PISTE MULTI.	677,25
2010/12/13	BMR FORTIERVILLE	RETOUR COUVRE THERMOSTAT	- 30,23
2010/12/13	CHAUFFAGE NORD-SUD	ENTRETIEN PRÉVENTIF FOURNAISE	337,49
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	ARTICLES DE NETTOYAGE	5,79
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	GANTS MEGA-GRIP THERMO	3,63

2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	CAPLET RÉSERVOIR TOILETTE	3,54
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	BOUCHE FISSURE STATION POMP.	14,58
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	CROCHET À BOIS POUR BALISE	3,82
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	ARTICLES NETTOYAGE BASSIN	15,96
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	HYDRATE METHYLE CHAUFFAGE	3,16
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	ASPHALTE ROUTE DESROSIERS	48,03
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	PILE POUR LAMPE DE POCHE	9,63
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	RALLONGE POUR LAVAGE BASSIN	121,84
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	BALLAST SALLE DU CENTRE	21,59
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	HUILLE CHAUFFAGE SALLE	389,76
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	HUILLE CHAUFFAGE SALLE	1 646,74
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	ATTACHE LUMIÈRES DE NOËL	5,54
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	HUILLE CHAUFFAGE BUREAU	492,06
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	ARTICLE NETTOYAGE, SEL	62,14
2010/12/13	COOP DE PARISVILLE	ARTICLES DIVERS ENT. BÂTIMENTS	46,54
2010/12/13	CORPORATION DE TRANSPORT SEIGN.	QUOTE-PART ANNÉE 2011	2 047,62
2010/12/13	EBS CO CANADA LTÉE	PÉRIODIQUES 2011 BIBLIOTHÈQUE	391,85
2010/12/13	FQM	MAJ 2011 RECUEIL RÈGLEMENT MU	204,75
2010/12/13	GROUPE GASTONGUAY	RÉPARATION LUMIÈRES DE RUE	582,17
2010/12/13	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	PHOTOCOPIES novembre 2010	72,95
2010/12/13	MAXXAM ANALYTIQUE INC C/O	ANALYSE D'EAU POTABLE	76,76
2010/12/13	PROTECTION INCNEDIE CFS LTÉE	ENTRETIEN ANNUEL EXTINCTEUR	86,35
2010/12/13	VISA AFFAIRES	VISA NOVEMBRE 2010	469,56
2010/12/14	HYDRO-QUÉBEC	985, PRINCIPALE	248,46
2010/12/14	HYDRO-QUÉBEC	1260, ST-JACQUES	760,16
2010/12/14	HYDRO-QUÉBEC	1260A, ST-JACQUES	164,83
2010/12/14	HYDRO-QUÉBEC	14, DE LA ROCHELLE	203,66
2010/12/14	HYDRO-QUÉBEC	925, PRINCIPALE	74,63
2010/12/16	CIB	MAJ MODULE CERTIFICATS	1 128,75
2010/12/16	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	PLASTIQUE SUPP.	73,53
2010/12/16	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	COLLECTE DÉCHETS ET RECY	3 091,27
2010/12/16	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	COLLECTE DÉCHETS ET RECY	428,79
2010/12/16	HYDRO-QUÉBEC	613, ROUTE 265 DESCH.	598,37
2010/12/16	HYDRO-QUÉBEC	1223, ROUTE 265	1 502,32
2010/12/16	HYDRO-QUÉBEC	1170, TERRAIN-DE-JEU	737,74
2010/12/16	HYDRO-QUÉBEC	210, ST-JOSEPH	994,59
2010/12/16	MOBILIUM	POSTE DE RÉCEPTION & CHAISE	379,60
2010/12/16	MOBILIUM	POSTE DE RÉCEPTION & CHAISE	885,73
2010/12/16	PUBLI DESIGN INC.	LETTRAGE TABLEAU BIBLIO	33,86
2010/12/20	GROUPE AST	MUTUELLE DE PRÉVENTION	56,44
2010/12/21	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	314,06
2010/12/29	BELL CANADA	TÉLÉPHONE DÉCEMBRE 2010	486,86
2010/12/31	FABRIQUE ST-JACQUES DE PARSIVILLE	PARISVILLOIS 250 À 3P R3V	180,00
2010/12/31	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	FACTURES PAYÉES EN DOUBLE	3 278,20
2010/12/31	GEORGES BOLTE	ENTRETIEN NETTOYAGE BASSIN	80,00
2010/12/31	LAROSE ET FILS LTÉE	ARTICLE DE NETTOYAGE SALLE	367,52
2010/12/31	LAROSE ET FILS LTÉE	ARTICLE DE NETTOYAGE SALLE	123,50
2010/12/31	LES EXCAVATIONS ROLAND LAQUERRE	EXCAVATION PISTE MULTI	987,66
2010/12/31	LES EXCAVATIONS ROLAND LAQUERRE	DÉGAGER BRANCHES PISTE MULTI	225,75
2010/12/31	PETITE CAISSE PARISVILLE	TIMBRES	9,43
2010/12/31	PETITE CAISSE PARISVILLE	TIMBRES	3,11
2010/12/31	PETITE CAISSE PARISVILLE	TIMBRES	3,11
2010/12/31	PETITE CAISSE PARISVILLE	TIMBRES	9,87
2010/12/31	PETITE CAISSE PARISVILLE	TIMBRES	2,26
2010/12/31	PETITE CAISSE PARISVILLE	TIMBRES	12,39
2010/12/31	PETITE CAISSE PARISVILLE	TIMBRES	3,39
2010/12/31	PETITE CAISSE PARISVILLE	TIMBRES	6,32
2010/12/31	PETITE CAISSE PARISVILLE	TIMBRES	0,48
2010/12/31	PETITE CAISSE PARISVILLE	FRAIS D EPOSTE	35,01

Total

33 678,53

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

12.2. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois de décembre a été déposé au conseil.

12.3 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le rapport budgétaire au 31 décembre 2010 a été déposé au conseil.

13. RAPPORT DES ÉLUS

Jean-François Bienvenue :

- Politique de gestion contractuelle
- Site Web

Benoit Dépôt

- Ampoule au bas de la croix de chemin
- Calendrier de la MRC

Denis Paris :

- Gala amateur / 9 avril 2011

Stéphane Boutin :

- Fest'Hiver
- Projet « Ici c'est mieux »

Maurice Grimard :

- Démission Laval Dubois
- Félicitation à Marie-Josée Michel (Tête d'affiche)
- Entrée par infraction

14. CORRESPONDANCES

Magazines Quorum et Marché Municipal

15. VARIA

15.1 PISTE MOTONEIGE

Rés 013-11

CONSIDÉRANT QUE les motoneiges doivent suivre la trajectoire actuelle de la piste de Motoneige passant directement par le stationnement de la salle municipale pour rejoindre la piste;

CONSIDÉRANT QUE ces motoneiges occasionnent un désagrément lors de réservations faites à la salle municipale au niveau du bruit et de la circulation dans le stationnement;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser les motoneiges à passer derrière la salle municipale et que cette modification au trajet initial soit faite de façon sécuritaire par les motoneigistes.

Adoptée.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens étaient présents pour questionner au sujet des nouvelles mesures de tarification pour 2011. Le conseil répond aux questions et réexplique le contenu.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés 014-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 21h55, et qu'une séance ordinaire soit tenue le 7 février 2011.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signent au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

Maurice Grimard, Maire

François Gaudreault, Directeur général
et secrétaire-trésorier